

Règlement du Concours d'Écriture du Festival des littératures africaines à Nantes - 2024

1. Présentation

L'association TS- ASPROBIR organisatrice du Festival des Littératures Africaines organise un concours d'écriture dans l'objectif de promouvoir le livre et la lecture par le biais de la création littéraire. A travers cette action nous souhaitons mettre en lumière les artistes autour de la thématique qui porte le festival chaque année. Cette année, nous interrogeons les ponts qui lient littérature et engagement. La date de clôture du concours est fixée au 30 septembre 2024.

2. Thématique du concours : *Ouvrez la porte à votre imaginaire.*

Et si vous vous laissiez porter par votre imaginaire ? Cette année dans le cadre de la 9^{ème} édition du Festival des Littératures Africaines l'association s'ouvre sur les nouvelles voix émergentes. Nous vous invitons donc à ouvrir la porte à votre imaginaire et à nous partager vos voix. Laissez votre inspiration vous guider et partagez-nous vos textes !

3. Conditions de participation

La participation est gratuite. Ce concours d'écriture est ouvert aux personnes du monde entier. Le candidat garantit qu'il/elle en est l'auteur et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits, non publiée, non postée sur un réseau social, non mise à la disposition du public. Le texte présenté ne devra pas avoir été primé, récompensé, distingué ultérieurement même sous un titre différent à l'occasion d'autres concours littéraires. Les membres du comité lecture ne sont pas admis à concourir.

4. Contraintes d'écriture et de mise en page à respecter

Le texte peut-être une prose (récit, nouvelle) de 1500 mots ou 2 pages A4.

Il peut également-être sous forme de poésie (dans la limite de deux poèmes maximum).

Il doit-être :

- individuel
- inédit
- rédigé en français

Le texte doit respecter la thématique indiquée (cf point 2).

Mise en page à respecter : Le texte dactylographié doit se présenter sous la forme d'un document word (ou équivalent), de format A4 (21cm X 29,7 cm), saisi en caractère Times New Roman, police 12. Il doit-être relu et corrigé avant envoi (sans faute d'orthographe). Les pages doivent être numérotées.

5. Candidature et autorisation(s) à concourir

La candidature doit comporter :

- le rappel du thème du concours
- les nom et prénom,
- Une présentation synthétique du candidat
- Le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du candidat

- Le candidat reconnaît être l'auteur

- Le candidat autorise l'association TS- ASPROBIR organisatrice du festival des littératures africaines à lire et publier le texte sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours d'écriture

Le candidat pourra transmettre les textes jusqu'au **30 Septembre 2024** par voie électronique à l'adresse : tsasprobir@gmail.com

6. Conditions de non retenue des candidatures

La candidature et le texte ne respectant pas les conditions de candidatures de l'article 5 ne sera pas acceptée. La candidature non conforme à l'article 4 (texte illustré, non-corrigé, texte collectif, ne respectant pas les contraintes d'écriture ou de mise en page), ne sera pas retenu.

En cas de fraude ou de fausse déclaration, la candidature sera rejetée et ne sera pas soumis au jury. Les candidats non retenus seront informés par mail après la clôture du concours.

7. Sélection des textes lauréats

Les textes recevables conformément à l'article 6 du présent règlement seront transmis au jury au fur et à mesure que nous les recevons pour lecture. Les textes seront lus par un jury composé - d'écrivain-e-s, blogueur -se-s, chroniqueur-se-s.

Le jury sélectionnera 3 lauréats.

Les délibérations du jury sont confidentielles. La décision du jury est sans appel.

8. Information des participants

Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site de l'association **www.asprobir.org**

Les lauréats seront informés courant début octobre de chaque édition à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone mentionnés dans leur candidature. Une invitation leur sera adressée par mail.

9 - Dotation du concours

Les lauréats recevront

- Un coaching d'écriture
- Des livres et accessoires

L'ensemble des textes des seront accessibles en version numérique sur le site de l'association TS- ASPROBIR **www.asprobir.org**.

Tous/toutes les participants pourront être invités à la remise des prix, selon leur lieu d'habitation.

10 - Propriété intellectuelle

Les textes envoyés ne seront pas restitués. Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils/elles autorisent l'association ASPROBIR organisatrice du Festival des littératures africaines à publier, à reproduire, à communiquer au public leur texte dans le cadre du festival sur tout support numérique et papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur. L'autorisation est consentie à l'association ASPROBIR organisatrice de ce prix d'écriture, pour une durée de 10 ans à compter de la clôture du concours. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. En complément de cette autorisation, l'auteur reste donc totalement libre de l'usage de son œuvre.

11 -Données personnelles des participants

L'association TS- ASPROBIR responsable de traitement, organise ce concours d'écriture dans l'intérêt légitime de promouvoir le livre et la lecture par le biais de la création littéraire. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) les participants ont des droits sur leurs données personnelles : droit d'information, d'accès, de rectification, et d'opposition ; droit d'effacement et de limitation au traitement. Les données personnelles des participants (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail,) sont récoltées par l'association ASPROBIR ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours. Elles ne seront pas communiquées à un organisme tiers.

12 -Modifications du règlement

L'association TS- ASPROBIR se réserve le droit de modifier les modalités de mise en œuvre et de dotation de prix. Elle se réserve aussi le droit d'annuler le concours. Dans ce cas, une information serait publiée sur le site de l'association et sur les réseaux sociaux, textes reçus renvoyés.